



## Règlement intérieur 2015-2016 du Restaurant Scolaire de Villeneuve la Rivière Rue des écoles - 66610 Villeneuve de la Rivière 04.68.38.03.97 - 06.17.90.32.49

Le restaurant scolaire est un service municipal dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux, sous la responsabilité du maire.

Les repas sont fabriqués par une société de restauration collective et commandés au SIST Perpignan Méditerranée (Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport) qui en assure la livraison en liaison froide. Les commandes sont passées au plus tard 48 heures avant le jour de livraison.

Le restaurant scolaire accueille les élèves scolarisés en maternelle et en primaire à l'école de Villeneuve la Rivière ainsi que le personnel encadrant. Il fonctionne tous les jours d'école **à l'exception du mercredi**. En fonction des capacités d'accueil, il pourra être réservé prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent.

### **Modalités d'inscription :**

La rentrée scolaire est fixée au mardi 1 septembre 2015. La première inscription devra intervenir auprès du secrétariat de Mairie **avant le vendredi 14 août 2015**, au plus tard. Puis, les inscriptions sont prises **au mois, avant le 20 du mois précédent**, auprès des services de la mairie aux heures d'ouverture habituelles des bureaux. Les parents ou responsables légaux remplissent un planning mensuel qui leur sera fourni.

Aucune inscription ne pourra être prise directement en cantine. Aucun enfant ne sera admis si la réservation n'a pas été effectuée auprès du secrétariat de la mairie. Aucune inscription dans la boîte aux lettres de la mairie ne sera prise en compte. Les inscriptions intervenant après le 20 du mois précédent ne seront pas prises en compte, sauf cas de force majeure.

### **Le dossier d'inscription et les pièces à fournir :**

Il est constitué de :

- Un planning mensuel dûment complété.
- Un paiement par chèque libellé à l'ordre du trésor public.
- **Nouveau :** possibilité d'un paiement par prélèvement automatique dès la rentrée scolaire. Les paiements en espèces feront l'objet de l'émission d'un titre de recette. Le recouvrement sera assuré par la Trésorerie de Saint-Estève.
- Fiche sanitaire de liaison CERFA n° 10008\*02 (peut être produite lors de l'inscription au Nouvelles Activités Périscolaires et ou Centre de loisirs périscolaires. Auquel cas, une seule fiche sanitaire suffit)
- Le présent règlement signé.

### **Tarifs :**

Le prix du repas reste fixé à **4€** pour l'année 2015-2016.

### **Absence ou sortie :**

Toute absence doit être signalée le jour même. Le repas du jour ne pourra être remboursé. Si l'absence se prolonge, les repas seront annulés au bout du 3<sup>ème</sup> jour, sur présentation d'un certificat médical ou d'un justificatif.

En cas de sortie prévue par l'école, le repas ne sera pas commandé et éventuellement déduit le mois suivant.

### **Le comportement :**

- Les enfants et leurs familles s'engagent à avoir un respect mutuel avec le personnel communal. Tout outrage sera poursuivi.
- Par ailleurs, l'enfant doit avoir un comportement compatible avec une vie en groupe, à savoir : respecter ses camarades, la nourriture ainsi que le matériel et les locaux mis à disposition. A contrario, le personnel communal devra également être exemplaire dans son comportement.
- Des manquements à ce règlement intérieur et notamment dans le comportement de l'élève qui perturberait gravement et de façon durable le fonctionnement du restaurant scolaire de Villeneuve la Rivière entraîneraient une exclusion définitive.

Gradation des sanctions :

- avertissement oral par le personnel d'encadrement.
- avertissement écrit adressé aux parents.
- convocation des parents en mairie.
- exclusion temporaire, voire définitive du restaurant scolaire.

**Médicaments et allergies :**

Le personnel d'encadrement n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un protocole d'accord a été mis en place avec le médecin de la PMI ou le médecin scolaire et la directrice de l'école.

\*\*\*\*\*

Je soussigné(e) Madame/Monsieur..... certifie  
avoir pris connaissance du règlement du Restaurant scolaire de Villeneuve la Rivière et en avoir  
accepté les termes.

A..... Le .....

Le responsable parental

Le responsable parental

**Signature :**

**Signature :**

\*\*\*\*\*

J'autorise la municipalité à prendre en photo et à filmer mon enfant dans le cadre du Restaurant scolaire de Villeneuve la Rivière et à utiliser ces photographies et films dans les différentes publications de la commune ou de l'école, sur support papier, numérique et web: OUI / NON

Lu et approuvé

A ....., le .....

Signature des responsables légaux.

Fait en deux exemplaires